

LIVRET D'ACCUEIL VAE

- Les principes et conditions :

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la validation d'un diplôme à partir de l'expérience du candidat.
- La démarche est individuelle et concerne tout public : salarié, indépendant, bénévole associatif ou syndical, élu, demandeur d'emploi, fonctionnaire....
- Le diplôme délivré par la VAE est à valeur égale à celui obtenu par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue.
- Aucun diplôme n'est prérequis.
- Le candidat constitue un dossier qu'il présente au jury de validation.

- Les diplômes Education Nationale concernés

CAP, BP, BAC PRO, BT, BMA, MC, DMA, BTS, de tous secteurs professionnels : tertiaire/services, industriel/production, bâtiment....

- Les étapes de la démarche :

1. Choix du diplôme en correspondance avec l'expérience : consulter les référentiels (partie : Référentiel des Activités Professionnelles) des diplômes envisagés : <https://www.academie.reims.fr/vae/> : onglet « démarche » – lien « référentiels des diplômes ».

2. Renseignement du dossier de recevabilité dématérialisé (livret 1) pour une étude personnalisée du projet de VAE et une étude de la recevabilité de la demande

Les frais d'instruction du dossier de recevabilité s'élèvent à 350 €.

Ces frais peuvent être pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences ou en mobilisant votre CPF.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.26.61.20.67

3. Rédaction du Livret 2 après réception de la notification de recevabilité par le Rectorat pour la présentation détaillée de l'expérience :

Le DAVA vous propose différentes offres d'accompagnement méthodologique adaptées à vos besoins pour optimiser vos conditions de réussite

Ces accompagnements sont réalisés par des professionnels de l'Education Nationale en présentiel et/ou à distance

OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT

consultables sur notre site internet : <https://www.academie.reims.fr/vae/>
(onglet « ACCOMPAGNEMENT »)



Accompagnement VAE « Premium » : 11 heures maximum..... 1 210 €

ENTRETIENS INDIVIDUELS :

- Formalisation de l'itinéraire d'accompagnement ;
- Analyse du parcours du candidat ;
- Explicitation du Livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ;
- Sélection des activités à développer ;
- Aide à la description des activités ;
- Analyse et conseil sur les écrits présentés ;
- Préparation à l'entretien avec le jury

Accompagnement VAE « Essentiel » : 13 heures maximum.....975 €

ENTRETIENS INDIVIDUELS :

- Formalisation de l'itinéraire d'accompagnement
- Analyse du parcours du candidat
- Présentation du Livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ;
- Sélection des activités à développer
- Aide à la description des activités
- Analyse et conseil sur les écrits présentés
- Entraînement complémentaire à la préparation avec le jury

ATELIERS METHODOLOGIQUES :

- Explicitation du Livret 2
- Préparation à l'entretien avec le jury

OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT

consultables sur notre site internet : <https://www.academie.reims.fr/vae/>
 (onglet « ACCOMPAGNEMENT »)



Accompagnement VAE « de base » : 4 heures 360 €

ENTRETIENS INDIVIDUELS :

- Explication du Livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ;
- Analyse du parcours
- Sélection des activités à développer ;
- Aide à la description d'une activité.

Accompagnement VAE « Analyse Livret 2 » : 3 heures 360 €

ENTRETIEN INDIVIDUEL :

- Commentaires méthodologiques apportés sur l'écrit reçu (livret 2 rédigé intégralement par le candidat) :
 - Avis sur le choix des activités/situations décrites
 - Avis sur l'ensemble des rubriques du livret 2

- Financement de la prestation :

Une prise en charge est possible pour chaque statut :

Candidat	Financier	Démarche
Salarié	Entreprise	<p>La VAE est à l'initiative de votre employeur (avec accord du salarié) :</p> <p>- Plan de développement des compétences : remise du bon de commande à votre employeur</p>
<p>Salarié</p> <p>Commerçant ou travailleur indépendant, travailleur non salarié : artisan</p>	OPCO Caisse des dépôts	<p>La demande de VAE relève de votre initiative :</p> <p>Mobilisation de votre <u>compte personnel de formation (CPF)</u> :</p> <p>Via : http://www.moncompteformation.gouv.fr/</p>
Demandeur d'emploi	France Travail Caisse des dépôts	<p>Contactez votre conseiller France Travail pour une demande d'aide de France Travail et/ou mobiliser votre CPF :</p> <p>http://www.moncompteformation.gouv.fr</p>

Aide gratuite du DAVA pour la recherche de votre financement
 au ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ dava@ac-reims.fr :

- Coordonnées du DAVA et des services associés

- **DAVA** - 17 bd de la Paix - CS 50033 - 51722 REIMS Cedex
☎ **03.26.61.20.67** 📧 **dava@ac-reims.fr** :

Contactez-nous pour toute information complémentaire

- **Service des examens du Rectorat** : 1 rue Navier - 51100 REIMS - ☎ **03.26.05.68.94**
- **Référentiels des diplômes**
<https://www.academiereims.fr/vae/> – Onglet « démarche »
- **Répertoire national des certifications professionnelles ou Répertoire spécifique**
<https://www.francecompetences.fr/>
- **VAE.EDUCATION.GOUV.FR**
vae.education.gouv.fr

- Calendrier des sessions :

PRINTEMPS	AUTOMNE
Dépôt du Livret 2 sur votre compte VAE.EDUCATION.GOUV.FR (descriptif de l'expérience) du 1^{er} janvier au 15 janvier	Dépôt du Livret 2 sur votre compte VAE.EDUCATION.GOUV.FR (descriptif de l'expérience) du 1^{er} au 15 septembre
Dépôt de la demande de la recevabilité (Livret 1) tout au long de l'année	

Pour tout renseignement, contactez le DAVA au 03.26.61.20.67